

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen
Secrétaire de séance : M. Patrick Bourabier

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Manuel Pinaud, Jean-Jacques Raboisson, Alain Vedrenne

Invité : Néant.

Membres excusés : MME Véronique Autexier
MM. Philippe Brandy, Bruno Renon

Membre absent : Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Homologation des rencontres
- 2 : Reports des rencontres
- 3 : Homologation de la décision de la Commission : Litiges et Contentieux
- 4 : Homologation des tirages des Coupes départementales Seniors et CR7

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des feuilles de match en retard

4° Questions et informations diverses

- Etude des courriels/courriers reçus

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les membres qui lui ont fait part de leurs absences.

Formalités : Le PV N° 11 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 08/10/2025 est approuvé, sans modification.

Civilités : Néant.

Information de l'animateur : L'animateur indique qu'il a représenté le district au Comité Directeur de la LFNA, le samedi 11 octobre, au siège du Haillan (33).

SUJET(S) « POUR DECISION »**1 – Homologation des rencontres :**

Décision 1 : La Commission homologue les rencontres des championnats Seniors et CR7 des 11 et 12 octobre 2025 (matches en retard), sous réserves des procédures en cours auprès des commissions ad hoc.

2 – Reports des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
D4	A	Fc St Maurice Manot – Chte Limousine Fc 3	26/10/2025	16/11/2025	15h00
CR7	C	Angoulême Mayotte 2 - La Couronne Co 3	12/10/2025	16/11/2025	11h00
CR7	C	Voeuil As 3 – Mornac Es 4	18/10/2025	15/11/2025	18h00

Décision 2: La Commission valide les reports et demande au secrétariat d'informer les clubs et la CDA.

3 – Homologation de la décision de la Commission : Litiges et Contentieux

Match N° 54135502 – Championnat D2 – Intersport - Poule B – Vindelle Asc 2 / Angoulême Bel Air As du 07/09/2025

En application du PV n°4 de la Commission Litiges et Contentieux en date du 09/10/2025, la Commission des Compétitions Seniors prend connaissance de la décision qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vindelle Asc 2 (moins 1 point, 0 but à 3), pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Angoulême Bel Air As (3 points, 3 buts à 0).

Décision 3 : La Commission homologue la décision prise par la Commission Litiges et Contentieux et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

4 – Homologation des tirages des Coupes départementales Seniors et CR7

COUPE DE LA CHARENTE – CREDIT AGRICOLE – TROPHÉE MAURICE BRACHET

33 équipes engagées

1^{er} Tour : 1 rencontre avec 2 équipes donnant 1 vainqueur,

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 1 vainqueur du 1^{er} tour et **31 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 1^{er} tour :

1 rencontre avec 2 équipes

La Commission ne procède pas à la constitution de groupes géographiques mais effectue un tirage au sort parmi l'ensemble des équipes engagées.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 16 novembre 2025 à 15h00 ou le samedi 15 novembre 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

Le tirage :

JS SIREUIL 2 (D2) – ANGOULEME LEROY CS 2 (D1)

COUPE DU DISTRICT – CREDIT AGRICOLE – TROPHÉE JACKY DEBRIS

56 équipes engagées

1^{er} Tour : 24 rencontres avec 48 équipes donnant 24 vainqueurs,

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 24 vainqueurs du 1^{er} tour et **8 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 1^{er} tour :

24 rencontres avec 48 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et procède à un tirage au sort au sein des groupes.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 16 novembre 2025 à 15h00** ou **le samedi 15 novembre 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REEMPLACANTS s'applique.**
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

Les tirages :

SC ST CLAUD (D4) – FC FONTAFIE (3D)
ASC SAULGOND (D4) – CHABANAIS FC (D3)
US TAPONNAT (4D) – CS ST ANGEAU (4D)
US ETAGNAC (4D) – US ABZAC (3D)
ELAN CHARENTAIS ES (4D) – JS EXIDEUIL (3D)
EFC VILLEFAGNAN (4D) – TAIZE AIZIE LES ADJOTS (4D)
US CHAMPAGNE MOUTON (D4) – ENT FOOT 16 (D3)
ES FLEAC (D3) – FC FONTENILLE (D4)
FC ST AMANT DE BOIXE (D4) – ASC MAYOTTE (D3)
ES MONTIGNAC (D4) – FC ROUILLAC (D3)
US BALZAC (D4) – CR MANSLE (D3)
FC ST FRAIGNE (D4) – US ANAIS (D3)
FC GENAC MARCILLAC GOURVILLE (D4) – SC AGRIS (D3)
CO LUXE (D4) – FC ST CYBARDEAUX (D3)
CA ST MEME LES CARRIERES (D4) – FC ROULLET (D3)
AS VOEUIL (D3) – LSC FEUILLADE (D4)

US BOUEX (D3) – US CHATEAUNEUF (D3)
FC AUBETERRE (D3) – US CHANTILLAC (D4)
OF COURBILLAC (D4) – AJ MONTMOREAU (D3)
AS SALLES D'ANGLES (D4) – SUD CHARENTE FC (D3)
AS MOSNAC (D4) – LA GENTE (D3)
CS CHASSORS (D4) – ST AULAIS CHALLIGNAC (D4)
NERCILLAC REPARSAC (D3) – ENT BERNEUIL SALLES (D4)
ES ARS (D4) – SL CHATEAUBERNARD (D3)

***COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE – TROPHÉE PIERRE
LABONNE***

69 équipes engagées

1^{er} Tour : 27 rencontres avec 54 équipes donnant 27 vainqueurs,
2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 27 vainqueurs du 1^{er} tour et **5 exempt (A)** donnant 16 vainqueurs,
1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,
1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 1^{er} tour :

27 rencontres avec 54 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et procède à un tirage au sort au sein des groupes.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 16 novembre 2025 à 15h00 ou le samedi 15 novembre 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

Les tirages :

AS PUYMOYEN 3 (D4) – AS CLAIX 2 (D4)
ES LINARS 3 (D4) – JS ANG BASSEAU 2 (D3)
US ST MARTIN 2 (D4) – FC NERSAC 2 (D3)
OFC RUELLE 3 (D3) – FCC ISLE ESPAGNAC 2 (D4)
ENT ST SEVENRIN PALLUAUD 2 (D4) – AC GOND PONTOUVRE 2 (D4)
CS ST MICHEL 2 (D3) – JS GARAT SERS VOUZAN 2 (D4)
CO LA COURONNE 2 (D3) – FC AUBETERRE 2 (D4)
ST YRIEIX AS 3 (D3) – AS VOEUIL 2 (D4)
ES MORNAC 2 (D3) – FC SUD CHARENTE 2 (D4)
JS GRANDE CHAMPAGNE 2 (D3) – ENT NERCILLAC REPARASC 2 (D4)
CF CROUIN 2 (D4) – ALLIANCE FOOT 3B 3 (D3)
SL CHATEAUBERNARD 2 (D4) – FC ST HILAIRE 2 (D4)
AS MERPINS 2 (D4) – JARNAC SPORTS 3 (D3)
GENTE LA 2 (D4) – AJ MONTMOREAU 2 (D4)
US CHATEAUNEUF 2 (D4) – OFC COURBILLAC 2 (D4)
FC ROUILLAC 2 (D4) – US ANAIS 2 (D4)
BRIE AS 2 (D3) – ES MONTIGNAC 2 (D4)
TAIZE AIZIE LES ADJOTS 2 (D4) – US BALZAC 2 (D4)
ENT FOOT 16 2 (D4) – AS AIGRE 2 (D4)
CS ST ANGEAU 2 (D4) – USA VERDILLE 2 (D3)
CR MANSLE 2 (D4) – STADE RUFFEC 3 (D3)
USA MONTBRON 2 (D3) – FC FONTAFIE 2 (D4)
ENT CONFOLENS 3 ELAN CHARENTAIS 2 3 – US BOUEX 2 (D4)
LSC FEUILLADE 2 (D4) – CHASSENEUIL US 2 (D3)
AGRIS SC 2 (D4) – US LESSAC 2 (D4)
FC HTE CHARENTE 2 (D3) – US BANDIAT FOOT 2 (D4)

FC LA ROCHE RIVIERES 3 (D4) – AS ANG BEL AIR 2 (D4)

COUPE CR7

46 équipes engagées**1^{er} Tour :** 14 rencontres avec 28 équipes donnant 14 vainqueurs,**2^{ème} Tour :** 16 rencontres avec 14 vainqueurs du 1^{er} tour et **18 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,**1/8 de Finale :** 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,**1/4 de Finale :** 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,**1/2 de Finale :** 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,**Finale :** 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.**Calendrier du 1^{er} tour :****14 rencontres avec 28 équipes**

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et procède à un tirage au sort au sein des groupes.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé, **aux horaires indiqués lors des engagements.**

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**
Les clubs peuvent faire figurer 10 joueurs maximum sur la feuille de match

Les tirages :

FC GENAC MARCILLAC GOURVILLE 2 – MANSLE CR 3

Suite au forfait général du FC GENAC MARCILLAC GOURVILLE 2, l'équipe de MANSLE CR3 est qualifiée automatiquement pour le 2nd Tour.

ST MAURICE MANOT 2 – ES CHAMPNIERS 4

FC CHABANAIS 2 – SC ST CLAUD 2

US CHASSENEUIL 4 – US ETAGNAC 2

USA VERDILLES 4 – HAUTE CHARENTE FC 4

FC FONTENILLE 2 – CHARENTE LIMOUSINE FC 4

FC ROULLET 2 – CS CHASSORS 2

AS VILLEBOIS HTE BOEME 2 – AL GUIMPS

AS PUYMOYEN 4 – JS GRANDE CHAMPAGNE 3

FC ST HILAIRE 3 – GENTE LA 3

US BANDIAT FOOT 3 – ALLIANCE FOOT 3B 4

FC SUD CHARENTE 3 – AS MOSNAC 2

ENT BERNEUIL SALLES 2 – AS SALLES D'ANGLES 2

JS SIREUIL 3 – AS MERPINS 3

Décision 4: La Commission homologue les tirages des Coupes départementales Seniors et CR7.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

Etude des feuilles de match en retard :

Règlements Généraux (Version 6) votés en AG le 27/06/2015

Pour toutes les rencontres de compétition pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (F.M.I.) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »). Pour plus de précisions, se référer à l'article 139 bis des RG de la FFF.

32.1/ Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI **dans les 24 heures** suivant la rencontre.

32.2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24 heures à l'organisme organisateur de la compétition.

32.3/ Tout manquement à ces délais pourra être passible d'une amende financière, selon le Règlement Tarifaire, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

La commission note une très nette amélioration des transmissions des FMI Seniors, dans les délais, et tient à remercier les clubs pour le respect de cette obligation.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Etude des courriels/courriers reçus

- CS ST MICHEL des 11 et 13/10/2025, pris note,
- ES MORNAC, du 14/10/2025, pris note,
- AS VOEUIL ET GIGET, du 14/10/2025, pris note,
- AS SOYAUX, du 06/10/2025, pris note,
- AS BRIE, du 06/10/2025, pris note

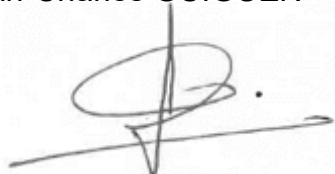
RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°11 du 08/10/2025	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Homologation des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Reports des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Homologation de la décision de la commission : Litiges et Contentieux	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
4	Homologation des tirages des Coupes départementales Seniors et CR7	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au 22/10/2025 à 17H15, au siège du District

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Patrick Bourabier

